

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le 8 avril à 20 heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 19**

**Nombre de délégués titulaires présents : 10**

**Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 1**

**Nombre de pouvoir : 2**

**Date d'envoi de la convocation le 2 avril 2025**

#### Titulaires présents :

Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU,

David DUBOSSON, Françoise MUGNIER, Patricia MERMOZ,

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY,

Jean-François BRAISSAND

#### Titulaires absents :

Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY,

Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Gilles REY,

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT

Suppléants présents prenant part aux votes : Sylvain BISTON

#### Pouvoir :

Mme Agnès BARILLIER donne pouvoir à Mme Patricia MERMOZ,

M. Vincent BOULNOIS donne pouvoir à M. Eric DELHOMMEAU

Mme Patricia MERMOZ a été élue secrétaire de séance.

**Réf : D\_B\_004\_25**

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée du projet du budget primitif 2025 dont la balance générale donne les résultats suivants :

LIBELLES	Reports	Propositions nouvelles	Total
----------	---------	------------------------	-------

#### *FONCTIONNEMENT*

Dépenses de fonctionnement		880 542.20 €	<b>880 542.20 €</b>
Recettes de fonctionnement		880 542.20 €	<b>880 542.20 €</b>

#### *INVESTISSEMENT*

Dépenses d'investissement		1 947 480.24 €	<b>1 947 480.24 €</b>
Recettes d'investissement		1 947 480.24 €	<b>1 947 480.24 €</b>

Le Président rappelle la possibilité, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser le Président, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% dans chacune des sections.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

### DECIDE A L'UNANIMITE

**DE FIXER** pour l'année 2025 la contribution globale des EPCI adhérents à **600 000 €** ;

**D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du SMIAC qui s'équilibre en section de fonctionnement à **880 542.20 €** et en section d'investissement à **1 947 480.24 €** comme exposé ci-dessus.

**D'AUTORISER** le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7.5% dans chacune des sections**.

Votants	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance  
Patricia MERMOZ

